

Jurius

Epilogue judiciaire pour un spot contre les fabriques d'animaux

BGer – Eine der längsten Rechtsstreitigkeiten, mit der sich die Schweizer Justiz und der Europäische Gerichtshof für Menschenrechte jemals befassten, hat ein juristisches Ende gefunden. Das Bundesgericht hat einen seit 1994 verbotenen Werbespot gegen Tierfabriken nun zugelassen. (Urteil 2F-6/2009) (ts)

Rechtsgebiet(e): Medien- und Telekommunikationsrecht

Zitiervorschlag: Jurius, Epilogue judiciaire pour un spot contre les fabriques d'animaux, in: Jusletter 7. Dezember 2009

[Rz 1] Il a accepté une nouvelle demande de révision de l'Association contre les fabriques d'animaux. Depuis quinze ans, celle-ci se bat pour pouvoir diffuser un spot qui stigmatise l'élevage industriel des animaux.

[Rz 2] En 2001, elle avait obtenu une première victoire à Strasbourg. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) lui avait donné raison et avait jugé que la censure de ce spot n'était pas « nécessaire dans une société démocratique ».

[Rz 3] L'affaire ne s'était pas arrêtée là. Saisi d'une première demande de révision, en 2002, le Tribunal fédéral lui avait volé sa victoire. Il avait jugé qu'elle n'avait plus d'intérêt actuel à la diffusion du spot litigieux.

[Rz 4] Saisie d'une nouvelle requête en révision contre le verdict du Tribunal fédéral, le deuxième dans la même affaire, l'instance européenne avait condamné l'attitude des juges fédéraux. Elle leur avait reproché d'avoir péché par excès de formalisme.

[Rz 5] Contraints de réexaminer une troisième fois ce dossier, les juges fédéraux s'inclinent. Ils constatent que la diffusion de ce spot n'enfreint pas la règle interdisant la publicité à caractère politique. Interrogé par l'ATS, Erwin Kessler, le fondateur de l'Association contre les fabriques d'animaux, a précisé qu'il va solliciter une nouvelle fois la diffusion de ce spot.

Arrêt du Tribunal fédéral 2F-6/2009 du 4 novembre 2009

Source : ATS

Informations supplémentaires:

- Jurius, Verein gegen Tierfabriken Schweiz (VgT) c. Suisse, in: Jusletter 8 octobre 2007

* * *